

TRIBUNE DE GENÈVE



Au fond de sa cellule, un banquier genevois plaide la stupidité

JUSTICE | 00:11 François Rouge, fondateur de la Banque de Patrimoines privés, affirme n'avoir jamais touché un centime du fameux cercle de jeu Concorde.

© Crédit photo |

ATS | 28 AVRIL 2008 | 00H11

Inculpé pour blanchiment et association de malfaiteurs en France, le banquier genevois François Rouge clame son innocence depuis sa cellule de la prison marseillaise des Baumettes. Il rejette toute qualification pénale aux faits qui lui sont reprochés.

«Je me suis laissé entraîner, stupidement, par amitié et fidélité, dans un monde auquel je ne connais rien», explique le fondateur de la Banque de Patrimoines Privés dans un interview publiée dans «Le Matin dimanche». La justice française lui reproche d'avoir financé un club de jeu et plusieurs restaurants en France, lieux d'affrontement entre bandes liées au grand banditisme.

Interpellé le 26 novembre dernier, le président démissionnaire de la banque genevoise a été écroué à la prison marseillaise. Il est également accusé d'avoir voulu, avec un associé corse, Paul Lantieri, passer un «contrat» en vue d'éliminer physiquement un clan corse adverse.

Concernant le premier volet du chef d'accusation, François Rouge indique avoir emprunté l'argent investi dans le cercle de jeux, soit 700 000 euros (1,1 million de francs), à une personne physique et une personne morale établies à Genève, disposant «d'une excellente réputation». Ces prêts m'ont été consentis à titre personnel et je suis seul responsable de leur affectation».

Tant d'argent perdu

Le banquier affirme en outre n'avoir jamais retiré «un centime de ce cercle», mais avoir «assurément tout perdu». «Je ne souhaitais à l'origine aucune implication dans le Cercle Concorde. Je pensais en revanche que le restaurant Le Rich pourrait être une bonne affaire en raison de la clientèle amenée par le Cercle Concorde», attendant à l'établissement.

Le restaurant a déposé le bilan et le cercle a été fermé. «J'ai donc perdu les investissements personnels consentis dans Sextius pour Le Rich, et ceux du cercle, naturellement», précise François Rouge.

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA